

Rutongo, le 14 Février 1938

Monsieur l'Administrateur-Territorial,
de et à

K I G A L I . -

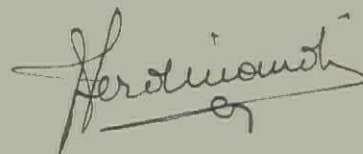
Monsieur l'Administrateur,

DEMANDE DE CESSIION D'ARME. -

Je soussigné Ferruccio FERDIANDI, demande de pouvoir céder à Monsieur Franz GOOSSENS, Directeur-Général de la S.O.M.U.K.I un fusil à balles calibre 12 numéro 36468 immatriculé RU K 147

Je certifie avoir acquitté le permis de port d'arme au Territoire de Kigali pour les années 1937 et 1938.

Avec mes remerciements, veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur, m'assurance de ma considération distinguée.

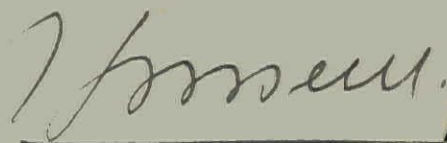


DEMANDE D'AUTORISATION DE DETENIR DES ARMES.

Je soussigné, Franz GOOSSENS, Directeur-Général de la S.O.M.U.K.I. demande à pouvoir détenir l'arme dont les caractéristiques vous sont données ci-dessus dans la demande de cession introduite par Mr. F. Ferdiandi.

Je certifie avoir connaissance de l'art. 2 de l'Ordonnance du Gouverneur Général du 31 Août 1915 et ne pas détenir d'armes en dehors des quantités autorisées si vous m'accordez l'autorisation de détenir le fusil de chasse faisant l'objet de la présente demande.

Avec mes remerciements, veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de ma considération distinguée.



Ruhengeri



9403

Manfred Aolehon
Chef de Phantier
Lomuki
Rutongo

Monsieur Jannen.

Je sollicite l'autorisation d'acheter
le Fusil à plomb. Calibre 12.
n° B 5229 appartenant à

Monsieur Swalen Antoine.

Ci-joint 50 f pour le port d'armes

Very truly Aguer, Monsieur Jannen.

mes salutations distinguées

A Manfred



SERVICE DES FINANCES.

PERMIS DE PORT D'ARME.

Délivré à *M. Rovinsky*

Valable jusqu'au 31 décembre 1938

Pour : Un fusil à plombs (1) *cal. 12*

Une carabine à balles (1)

Un fusil à balles (1)

Un pistolet ou revolver (1) *Siege 10.608*

TAXE PERÇUE : 50 FRANCS.

Marque et n° de l'arme *Kug. 167*

Kigali, le *15* *janv* 1938

Signature du titulaire,

Le fonctionnaire délégué,

(1) Biffer la mention inutile.

Mod. 1 — 5755